

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **DOKTERS VAN DE WERELD - MEDECINS DU MONDE**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue Botanique

N°: 75

Boîte:

Code postal: 1210

Commune: Saint-Josse-ten-Noode

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: www.medecinsdumonde.be

Numéro d'entreprise

BE0460162753

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

04-08-2016

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

05-09-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 5.1, C-asbl 5.2.1, C-asbl 5.2.3, C-asbl 5.2.4, C-asbl 5.3.4, C-asbl 5.3.6, C-asbl 5.4.1, C-asbl 5.4.2, C-asbl 5.5.1, C-asbl 5.5.2, C-asbl 5.5.3, C-asbl 5.6, C-asbl 5.7, C-asbl 5.10, C-asbl 5.13, C-asbl 5.15

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

MEURANT Grégory

Rue de Lombardie 44

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2018

Fin de mandat: 01-06-2021

Administrateur

VANBIERVLIET Frank

Rue de la Brasserie 43

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat: 13-06-2019

Fin de mandat: 12-06-2022

Administrateur

DE MAEGD Magriet

Van Dykstraat 29

1030 Schaerbeek
BELGIQUE
Début de mandat: 13-06-2019 Fin de mandat: 12-06-2022 Administrateur

DEMEESTER Rémy

Avenue de la Faisanderie 72
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE
Début de mandat: 02-06-2018 Fin de mandat: 01-06-2021 Administrateur

SCHOEMANN Pierre

Avenue des Combattants 9
1332 Genval
BELGIQUE
Début de mandat: 30-05-2015 Fin de mandat: 03-02-2020 Administrateur

BARBUT Christophe

Bergestraat 3
3080 Tervuren
BELGIQUE
Début de mandat: 13-06-2019 Fin de mandat: 12-06-2022 Administrateur

DE RIDDER Henri

Stockerijstraat 48a
9000 Gent
BELGIQUE
Début de mandat: 02-06-2018 Fin de mandat: 01-06-2021 Administrateur

RODRIGUEZ GARCIA Magaly

Birminghamstraat 57
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE
Début de mandat: 02-06-2018 Fin de mandat: 19-09-2019 Administrateur

LEFÈVRE Camille

Rue du Temple 14
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Début de mandat: 02-02-2019 Fin de mandat: 01-02-2022 Administrateur

PERETZ Anne

Rue Elise 30
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat: 02-02-2019 Fin de mandat: 01-02-2022 Administrateur

CUYCKENS Jan

Lodewijk Van Berckenlaan 175
2140 Borgerhout (Antwerpen)
BELGIQUE
Début de mandat: 02-02-2019 Fin de mandat: 01-02-2022 Administrateur

BOURGEOIS Claire

Drève Pittoresque 5/4

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat: 02-02-2019

Fin de mandat: 01-02-2022

Administrateur

L&S BEDRIJFSREVISOREN BV - RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00958)

BE 0681.575.448

Kortemansstraat 2a

1731 Zellik

BELGIQUE

Début de mandat: 19-10-2017

Fin de mandat: 05-09-2020

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

IDRISSI SERGHINI Abdellah (A2046)

Réviser d'Entreprises

Chemin du Rossignol 23

1120 Neder-Over-Heembeek

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0460162753		C-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE0460162753	C-asbl 2.1
----	--------------	------------

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>1.180.571,4</u>	<u>1.318.769,47</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	599,69	1.102,81
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	1.158.971,71	1.296.666,66
Terrains et constructions		22	1.048.969	1.129.658,93
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92	1.048.969	1.129.658,93
Installations, machines et outillage		23	35.840,86	48.145,53
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	35.840,86	48.145,53
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	73.614,07	117.522,96
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	73.614,07	117.522,96
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	547,78	1.339,24
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261	547,78	1.339,24
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	21.000	21.000
Entités liées	5.13	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	5.13	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	21.000	21.000
Actions et parts		284	5.000	5.000
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	16.000	16.000
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>18.547.243,11</u>	<u>17.994.947,91</u>
Créances à plus d'un an		29	118.758	208.001
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	118.758	208.001
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915	118.758	208.001
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	14.786.195,71	11.954.682,3
Créances commerciales		40	170.836,61	153.323,11
Autres créances		41	14.615.359,1	11.801.359,19
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	3.266.695,03	5.190.120,09
Comptes de régularisation	5.6	490/1	375.594,37	642.144,52
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	19.727.814,51	19.313.717,38

N°	BE0460162753	C-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation		10/15	1.897.652,44	2.303.933,8
Patrimoine de départ		10	920.000	920.000
Moyens permanents		100		
Plus-values de réévaluation		101	920.000	920.000
Fonds affectés	5.7	12		
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)		13		
Subsides en capital		14	977.652,44	1.383.933,8
PROVISIONS		15		
Provisions pour risques et charges		16	117.271	113.876,45
Pensions et obligations similaires		160/5	117.271	113.876,45
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Autres risques et charges	5.7	162		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	5.7	163/5	117.271	113.876,45
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an	5.8	17/49	17.712.891,07	16.895.907,13
Dettes financières		17	941.976,45	1.006.593,6
Emprunts subordonnés		170/4	941.976,45	1.006.593,6
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172		
Autres emprunts		173	941.976,45	1.006.593,6
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes reçus sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
Productives d'intérêts		179		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1790		
Cautionnements reçus en numéraire		1791		
Dettes à un an au plus		1792		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.8	42/48	16.705.434,33	15.866.479,59
Dettes financières		42	64.617,15	62.835,01
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	341.705,48	822.025,36
Effets à payer		440/4	341.705,48	822.025,36
Acomptes reçus sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.8	46	10.075.279,16	10.702.632,23
Impôts		45	504.005,52	378.872,16
Rémunérations et charges sociales		450/3	53.951,4	496,32
Dettes diverses		454/9	450.054,12	378.375,84
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		48	5.719.827,02	3.900.114,83
Autres dettes productives d'intérêts		480/8		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4890		
Comptes de régularisation	5.8	4891	5.719.827,02	3.900.114,83
TOTAL DU PASSIF		492/3	65.480,29	22.833,94
		10/49	19.727.814,51	19.313.717,38

N°	BE0460162753	C-asbl 3
----	--------------	----------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	25.440.725,76	21.700.777,3
Chiffre d'affaires	5.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	5.9	73	25.055.542,29	21.423.132,23
Autres produits d'exploitation		74	385.183,47	277.645,07
Coût des ventes et des prestations		60/64	25.718.827,07	21.348.143,17
Approvisionnements et marchandises		60	19.012.944,52	15.338.183,55
Achats		600/8	19.012.944,52	15.338.183,55
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	2.263.743,55	2.174.559,39
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.9	62	4.079.761,89	3.689.861,01
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	152.900,38	167.721,04
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	5.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.9	635/8	3.394,55	-72.123,55
Autres charges d'exploitation	5.9	640/8	206.082,18	49.941,73
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-278.101,31	352.634,13
Produits financiers		75	56.179,55	19.736,47
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	5.10	752/9	56.179,55	19.736,47
Charges financières	5.10	65	134.687,84	115.650,6
Charges des dettes		650	30.112,5	30.924,6
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	104.575,34	84.726
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	-356.609,6	256.720
Produits exceptionnels		76		140.077
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.10	764/9		140.077
Charges exceptionnelles		66	49.671,76	353.851,11
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.10	664/8	49.671,76	353.851,11
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-406.281,36	42.945,9

N°	BE0460162753	C-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	977.652,44	1.383.933,8
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-406.281,36	42.945,9
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	1.383.933,8	1.340.987,9
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	977.652,44	1.383.933,8

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	7.344,7
8022		
8032		
8042		
8052	7.344,7	
8122P	XXXXXXXXXX	6.241,89
8072	503,12	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	6.745,01	
211	599,69	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Plus-values au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Acquis de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE
DONT
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	1.613.798,51
8161		
8171		
8181		
8191	1.613.798,51	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	484.139,58
8271	80.689,93	
8281		
8291		
8301		
8311		
8321	564.829,51	
22	1.048.969	
22/91		

N°	BE0460162753	C-asbl 5.3.2
----	--------------	--------------

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	74.439,05
8162		
8172		
8182		
8192	74.439,05	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	26.293,52
8272	12.304,67	
8282		
8292		
8302		
8312		
8322	38.598,19	
23	35.840,86	
231	35.840,86	

N°	BE0460162753	C-asbl 5.3.3
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	402.886,49
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	14.702,31	
Cessions et désaffectations	8173	5.208,96	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	412.379,84	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	285.363,53
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	58.611,2	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	5.208,96	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	338.765,77	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	<u>73.614,07</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	73.614,07	

N°	BE0460162753	C-asbl 5.3.5
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	4.253,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	4.253,37	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	2.914,13
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	791,46	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	3.705,59	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	547,78	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	261	547,78	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Plus-values au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice
Réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice
Montants non appelés au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE
AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE
Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU
TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	5.000
8363		
8373		
8383		
8393	5.000	
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
8543		
8553		
284	5.000	
285/8P	XXXXXXXXXX	16.000
8583		
8593		
8603		
8613		
8623		
8633		
285/8	16.000	
8653		

N°	BE0460162753	C-asbl 5.8
----	--------------	------------

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	64.617,15
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	64.617,15
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	64.617,15

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	277.322,35
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	277.322,35
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	277.322,35

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	664.654,1
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	664.654,1
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	664.654,1

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

N°	BE0460162753	C-asbl 5.8
----	--------------	------------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
8922	1.006.593,6
8932	
8942	
8952	
8962	1.006.593,6
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	1.006.593,6

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	53.951,4
450	
9076	
9077	450.054,12

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE0460162753	C-asbl 5.9
----	--------------	------------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides en capital et en intérêts, subsides d'exploitation et montants compensatoires destinés à réduire le coût salarial

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

Codes	Exercice	Exercice précédent
730/1	1.919,99	2.280
732/3	5.001.156,27	4.352.560,81
734/5	116.046,59	581.453,3
736/8	19.936.419,44	16.485.938,12
9086	84	81
9087	73,2	67,6
9088	113.429	105.421
620	2.986.206,45	2.709.993,22
621	889.605,74	822.128,39
622		
623	203.949,7	157.739,4
624		
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115	16.000	113.876,45
9116	12.605,45	186.000
640	10.339,18	39.235,97
641/8	195.743	10.705,76
9096		
9097		
9098		
617		

N°	BE0460162753		C-asbl 5.11
----	--------------	--	-------------

TAXES

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	584.872,51	542.112,4
9148		

N°	BE0460162753	C-asbl 5.12
----	--------------	-------------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	1.048.969
9171	1.590.756
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

N°	BE0460162753		C-asbl 5.12
----	--------------	--	-------------

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'association bénéficie de subventions provenant de différents bailleurs de fonds dans le cadre de l'exercice de son objet social. Les bailleurs de fonds se réservent le droit contractuel de procéder à des contrôles concernant les actions subventionnées et d'ajuster les financements en fonction des dépenses inéligibles identifiées lors de vérifications diligentées par les bailleurs de fonds en question.

N°	BE0460162753	C-asbl 5.14
----	--------------	-------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	14.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

N°	BE0460162753	C-asbl 6
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	56	24,3	31,7
Temps partiel	1002	26,3	5,4	20,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	73,2	28,2	45
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	90.018	39.823	50.195
Temps partiel	1012	23.411	6.440	16.971
Total	1013	113.429	46.263	67.166
Frais de personnel				
Temps plein	1021	3.170.840,68	1.496.782,17	1.674.058,51
Temps partiel	1022	908.921,21	220.623,8	688.297,41
Total	1023	4.079.761,89	1.717.405,97	2.362.355,92
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	67,6	22,5	45,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	105.421	37.726	67.695
Frais de personnel	1023	3.689.861,01	1.320.448,57	2.369.412,44
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	BE0460162753	C-asbl 6
----	--------------	----------

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	62	22	75,9
110	55	22	68,9
111	7	0	7
112			
113			
120	28	5	31,2
1200			
1201	3	2	4,2
1202	7	2	8,2
1203	18	1	18,8
121	34	17	44,7
1210			
1211	2		2
1212	11	4	13,6
1213	21	13	29,1
130	5	0	5
134	57	22	70,9
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	25	17	34,8
210	14	10	19,2
211	8	6	12,2
212			
213	3	1	3,4

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	23	16	32,1
310	11	9	16,6
311	9	5	11,6
312			
313	3	2	3,9
340			
341			
342		1	0,8
343	23	15	31,3
350			

N°	BE0460162753	C-asbl 6
----	--------------	----------

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE0460162753	C-asbl 7
----	--------------	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont dressées par le Conseil d'administration en application de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, relatif à la comptabilité des associations sans but lucratif.

Les modifications qui s'avèreront nécessaires devront être soumises pour approbation au Conseil d'Administration. De même, il ne pourra être dérogé de manière exceptionnelle qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision supplémentaire ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale. De plus, il est demandé aux différents départements de procéder à l'établissement de règles de bonnes pratiques (comptables et administratives), de telle manière qu'il soit possible de garantir une application et un contrôle aisés de ces règles d'évaluations.

I POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1 - FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leurs valeurs nominales et amorties en 60 mois et ce à partir du mois de la comptabilisation à un taux linéaire.

2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (licences, logiciels, etc.) sont comptabilisées à leur valeur nominale. A partir de l'exercice 2012, les frais de prospection, coûts et frais de récolte de fonds (« streetfunding ») sont intégralement pris en charge au cours de l'année de leur exposition.

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. En général

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition, en incluant les frais accessoires, s'ils sont inclus dans la facture initiale d'acquisition. Les investissements d'un montant unitaire (ou le cas échéant, par lot homogène) de moins de 250 € sont toujours pris en charge l'année de l'acquisition, même s'ils ont un caractère d'actif permanent. L'amortissement est toujours linéaire, sauf décision motivée du Conseil d'Administration. Il débute le jour du mois de l'année en cours de laquelle l'investissement a été réalisé et se calcule prorata temporis.

Si la durée d'emploi probable de l'investissement est inférieure à la durée d'amortissement prescrit dans la présente, le Conseil d'Administration doit, au cas par cas, déterminer un taux d'amortissement supérieur à celui repris dans la présente. En cas de désaffectation ou de revente de l'immobilisé, la valeur nette comptable devra être portée à zéro. Ce taux ne peut en aucun cas être inférieur au taux normalement appliqué pour un investissement neuf du même type.

En ce qui concerne les achats de matériel d'occasion, il est requis d'estimer la durée d'utilisation du bien et d'amortir en respect de cette durée.

B. TERRAINS

Les terrains sont repris pour leur valeur d'acquisition, éventuellement réévaluée. La réévaluation ayant fait l'objet d'une écriture comptable sur base d'une expertise, et après approbation du Conseil d'Administration. Est repris également sur ce compte la valeur du terrain ayant fait l'objet d'une acquisition globale « terrain + bâtiment », la ventilation terrain/bâtiment ayant été évaluée par expertise ou suivant le détail figurant dans l'acte d'acquisition.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissement. Les frais accessoires (droits d'enregistrement, etc...) pourront faire l'objet d'une prise en charge intégrale dès leur comptabilisation. Ce sera au conseil d'administration de statuer cas par cas.

C. CONSTRUCTIONS

Les constructions sont reprises pour leur valeur d'acquisition et font l'objet éventuellement de réévaluation. La réévaluation fera l'objet d'une écriture comptable sur base d'une expertise, et après approbation du Conseil d'Administration. Sur ce compte, sont activés les frais d'acquisition ou de construction des bâtiments (hors terrain), c'est à dire les fondations, les installations pour l'électricité, l'eau, le gaz, le chauffage et le sanitaire, les ascenseurs et l'aménagement des alentours. Sont également repris dans les frais, les honoraires des architectes, des ingénieurs, les taxes, les frais administratifs (production de plans, annonces, devis, etc. ...) et les frais et droits d'enregistrements. L'amortissement s'élève à 3% (33 ans) pour les constructions en dur. Cependant, les bâtiments qui, lors de l'achat, de par leurs caractéristiques techniques, ou de par leur degré de vétusté, sont prévus pour une période d'emploi probable inférieure à celle correspondant au pourcentage susmentionné, sont amortis selon leur durée d'emploi probable. Dans ce cas, la durée d'emploi probable, inférieure à la durée de 33 ans, est décidée et arrêtée par le Conseil d'Administration.

N.B. : Les investissements qui sont subsidiés seront comptabilisés et seront amortis pour leur valeur totale, sans déduction du subside octroyé, le subside faisant l'objet d'un traitement particulier (voir le poste subside en capital).

D. AMENAGEMENTS DES TERRAINS ET DES BATIMENTS

a) Les travaux importants d'amélioration ou de transformation des bâtiments et des installations et des terrains sont activés s'ils entraînent une prolongation de la durée de vie de ces actifs. De même, si ces aménagements apportent une plus-value à la valeur intrinsèque des biens, il y a lieu de les porter en investissements et de les amortir comme en C. Les travaux de gros œuvre au taux de 3%, châssis et autres aménagements au taux de 10%. S'il s'agit de travaux qui ne modifient pas fondamentalement la structure des bâtiments et des terrains : utilisation de la provision pour grosses réparations et gros entretiens ; Voir ci-après, rubrique « Postes du passif du bilan ». Si aucune provision n'a été constituée, les frais de réparations sont comptabilisés directement en dépenses.

b) Les aménagements plus légers, d'une valeur d'acquisition de 7.500 euros maximum, (du type réaménagement des espaces intérieurs) sont également activés en dehors de toute provision et sont amortis, au taux de 10% ; ils sont toutefois pris en charge l'année de leur acquisition s'ils ont une valeur inférieure à 1.250€.

E. MOBILIER DE BUREAU

Ce poste comprend essentiellement le mobilier de bureau (armoires, tables, bureaux, sièges, etc.). Le mobilier repris dans ce poste est amorti au taux de 10%.

F. MATERIEL ET MOBILIER DE LOISIRS ET D'ANIMATION

Sous ce poste sont repris aussi le mobilier et le matériel d'animation, sujet à usure prématurée. Les petits équipements, ustensiles de cuisine, vaisselle, petits sanitaires, sont repris en charge lors d'achats considérés comme renouvellement régulier ou dépannage, et ne sont amortis que lorsqu'il s'agit d'achats groupés pour le rééquipement général (périodique) ou pour un premier équipement. Taux d'amortissement pour ce type d'équipement : 20% pour le mobilier et les aménagements intérieurs et de loisirs. Le matériel utilisé pour les animations, tels que panneaux d'exposition, matériel d'amplification, matériel d'éclairage mobile, stands, etc. est également repris dans ce poste. Si ce matériel est à usage unique, il sera pris totalement en charge dans l'année. Tous les biens figurant dans ce poste sont toutefois repris en charge l'année de leur acquisition s'ils ont une valeur inférieure à 250 €. Taux d'amortissement pour ce type d'équipement : 20%.

G. MATERIEL DE BUREAU ET D'ENTRETIEN

Il s'agit du matériel et des machines de bureau, mécaniques ou électriques, des machines d'entretien telles qu'aspirateurs et autres. Tout ce matériel est amorti à raison de 20% l'an.

H. MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE

Ce poste comprend le matériel informatique, ordinateurs, imprimantes, écrans, ainsi que le mobilier pour autant qu'il soit spécifique à l'utilisation de ce type de matériel. Il comprend également les logiciels utilisés sur ce matériel. Les taux varient en fonction des différents types de matériel : 20% pour le matériel informatique de longue durée (type serveur) - 33% pour tout le matériel informatique (logiciel = INCORPOREL) - 20% pour tout matériel bureautique. La définition exacte du matériel et les taux utilisés doivent être repris explicitement et individuellement dans les tableaux d'amortissements.

I. IMMOBILISATIONS DETENUES EN LOCATION - FINANCEMENT

Les droits dont dispose l'association en vertu de tels contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan pour une valeur qui correspond à la valeur nominale du bien, telle que prévue au contrat (reconstitution à 100%). Au passif est comptabilisé dans la rubrique des dettes à plus d'un an, le montant qui représente la reconstitution du capital de la valeur du bien. Chaque année à la clôture du bilan, la partie du capital qui vient à échéance dans les 12 mois est transférée dans les dettes de plus d'un an échéant dans l'année. Les intérêts sont comptabilisés dans les charges financières à chaque échéance. L'amortissement du bien détenu en leasing se fait conformément aux règles d'évaluation arrêtées par le Conseil d'Administration pour les biens de même nature non acquis en location de financement.

J. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Cette rubrique contient entre autres les frais d'aménagement de locaux pris, en location, qui pour les installations sont amorties au taux de 10% et pour l'équipement au taux de 20% ou sur la base de la durée du bail restant à courir pour autant que la durée restante soit inférieure à la durée d'amortissement. Ils sont toutefois pris en charge l'année de leur acquisition s'ils ont une valeur inférieure à 250€. L'Association a acquis en décembre 2012 un bail emphytéotique pour un montant total de 1.613.799 financé par un Emprunt bancaire. Il a été comptabilisé sous la rubrique autres droits réels sur immeubles.

K. RECAPITULATIF DES POURCENTAGES D'AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont pratiqués pour la première fois, durant le mois de la comptabilisation au prorata temporis de l'amortissement annuel. Incorporels et frais d'établissement 20% - Terrains Néant - Bâtiments en dur 3% - Aménagements terrains et bâtiments 3 et 10% - Mobilier de bureau 10% - Matériel et mobilier de loisirs et d'animation 20% - Matériel d'imprimerie 15 et 20% - Matériel de bureau et d'entretien 20% - Matériel informatique : Micro 33% - Gros équipements 20% - Matériel de leasing selon nature - Autres immobilisations incorporelles 10 et 20% ou selon bail.

N.B. : Amortissements exceptionnels ou complémentaires

N°	BE0460162753	C-asbl 7
----	--------------	----------

Le Conseil d'Administration doit décider, s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire pour les immobilisations ayant subi une perte inopinée de leur valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres à revenu fixe, les placements à long terme, ainsi que les actions et parts sont valorisées à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition. Les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur ces actifs lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure de manière durable à leur valeur d'acquisition. Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale. Les immobilisations financières sont transférées à court terme lorsque la date d'échéance devient inférieure ou égale à un an.

REGLES D'EVALUATIONS

5- CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaie étrangère sont valorisées en euros au cours de change à la date de clôture de l'exercice social.

Les réductions de valeur sur créances à plus d'un an sont comptabilisées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable. Les réductions de valeurs qui, à la date du bilan, ne sont plus nécessaires, sont reprises.

6- STOCKS

Non applicable

7- CREANCES A UN AN AU PLUS

1' En général : Les créances à un an au plus sont reprises à leur valeur nominale. Les règles d'évaluation sont les mêmes que pour les créances à plus d'un an. Les créances douteuses font l'objet de réduction de valeur en fonction du risque de perte.

2' Subsidés et autres produits à recevoir : Les subsidés et autres produits sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains, et, la convention signée.

Un versement reçu hors cadre conventionnel écrit sera enregistré comme un don à la date de réception.

8- PLACEMENTS DE TRESORERIE

On y trouve tous les dépôts et placements dont l'échéance est inférieure ou égale à un an. Les règles d'évaluation de placements de trésorerie sont les mêmes que celles des immobilisations financières.

9- VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale; les valeurs en monnaie étrangère sont reprises au cours de change à la date de clôture du bilan.

10- COMPTES DE REGULARISATION (Actif)

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis ; ils sont comptabilisés : - soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, - soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

II POSTES DE PASSIF DU BILAN

1 - FONDS SOCIAL

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté des moyens permanents (dons, legs, subsidés en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association

RESULTATS AFFECTES : des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

PLUS VALUE DE REEVALUATION: Voir l'analyse des comptes d'immobilisations à ce propos.

2- SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsidés d'investissements obtenus sont comptabilisés à leur valeur nominale. Par ailleurs, ils sont transférés en subsidés consommés, comme produits au compte de résultats, chaque année, au même rythme que celui pratiqué pour l'amortissement des investissements correspondants.

3 - PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine, de manière individualisée, les provisions à constituer. Ces provisions peuvent concerner notamment :

- Les grosses réparations et gros entretiens: il s'agit de réparations importantes et non périodiques aux toitures, murs extérieurs, châssis, chauffage, etc. Ces charges doivent être prélevées de la

PROVISION POUR GROS ENTRETIENS ET REPARATIONS dont le montant de la dotation annuelle doit être approuvé chaque année par le Conseil d'Administration. Cette dotation doit d'ailleurs émarger du budget prévu pour les investissements.

- Les litiges

- Des risques identifiés et précis.

Les provisions font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération des quelles elles ont été constituées.

4 - DETTES A PLUS D'UN AN

Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

5 - DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les provisions sociales liées à l'exercice sont constituées chaque année, indépendamment du résultat.

Elles sont ajustées au moins une fois par an à la clôture du bilan. La provision concerne les pécules de vacances simples et doubles pécules et est calculée sur base des rémunérations brutes de l'exercice, conformément aux obligations légales en la matière.

L'utilisation des Subsidés Reçus Non Engagés, qui représentent les engagements de prestations vis-à-vis des bailleurs de fonds, est comptabilisée à concurrence des prestations réellement constatées sur base de la comptabilité.

6 - COMPTES DE REGULARISATION (Passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter; ils sont comptabilisés :

- soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues ;

- soit aux montants nominaux du prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant. L'association peut reporter aux exercices suivants les produits résultant de dons ou legs exceptionnels.

III REGLES DE COMPTABILISATION DES DEVICES

Les achats en devises effectués au siège, sont valorisés en euros sur base du cours du jour de la comptabilisation.

Concernant la valorisation des opérations enregistrées par les missions; le taux de change mensuel à utiliser pour chacune des devises dites de référence ou d'approvisionnement (EUR/USD) sera celui de l'Info euro.

Le taux des devises secondaires (ou locales) qui font l'objet d'opérations de change pendant le mois à clôturer sera le taux moyen pondéré.

Si aucune opération de change n'a eu lieu durant le mois concerné et pour la devise concernée, il faut utiliser le taux du mois précédent.

IV CHANGEMENTS DE REGLES D'EVALUATIONS

Non applicable